



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 12.01.2022

Numéro de publication: HR02-1005379539

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation SoHHytec SA, Crissier, nouveau Ecublens (VD)

SoHHytec SA

(*SoHHytec AG*) (*SoHHytec Ltd*)

Bâtiment C

EPFL Innovation Park

1015 Lausanne

Jusqu'ici

Rue de Plan 15

1023 Crissier

SoHHytec SA, à Crissier, CHE-299.621.198 (FOSC du 28.01.2020, p. 0/1004816249). Statuts modifiés le 23.12.2021. Nouvelle raison de commerce: SoHHytec SA (SoHHytec AG) (SoHHytec Ltd). Siège transféré à Ecublens (VD). Nouvelle adresse: EPFL Innovation Park, Bâtiment C, 1015 Lausanne. Nouveau but: la société a pour objet le développement, la production, la vente, la recherche, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'appareils, de systèmes, d'installations et de logiciels associés pour la production, la collecte, le traitement et le stockage de l'énergie et des produits chimiques; en outre, l'entreprise est active dans les services de conseil ainsi que dans la vente, le commerce et le transport d'énergie et de produits chimiques. La société peut: exercer toute activité financière, commerciale ou industrielle, mobilière ou immobilière (à l'exception des opérations prohibées par la LFAIE), en rapport direct ou indirect avec son but; créer des succursales ou des filiales en Suisse et à l'étranger; participer à toutes entreprises ayant un rapport direct ou indirect avec son but; accorder des prêts ou des garanties à des actionnaires, des filiales, des sociétés mère, des sociétés soeur ou des tiers, si cela favorise ses intérêts ou ceux du groupe de sociétés dont elle fait partie; opérer toute activité de centralisation de trésorerie (cash pooling) pour le compte du groupe auquel elle appartient; acquérir, développer, gérer et exploiter des brevets, des marques, des licences, des procédés de fabrication et des droits de propriété intellectuelle. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital par décision du 23.12.2021. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital par décision du 23.12.2021. Pour les détails, voir

les statuts. Nouvelles communications aux actionnaires: par écrit (courrier recommandé ou courrier simple) ou par courriel. Le capital-actions de CHF 100'000 a été libéré ultérieurement à concurrence de CHF 50'000. Capital-actions entièrement libéré: CHF 100'000, divisé en 10'000'000 actions nominatives de CHF 0.01, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Augmentation ordinaire du capital-actions en espèces et par compensation d'une créance de CHF 153'947.50; en contrepartie de cette créance, il est remis 16'205 actions de CHF 0.10. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 112'146.80, divisé en 10'000'000 actions nominatives de CHF 0.01, privilégiées quant au droit de vote, et 121'468 actions nominatives de CHF 0.10, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Muratov Denis, de Suède, à Singapour (Singapour), est membre du conseil d'administration, sans signature.

Registre journalier no 604 du 07.01.2022

Précédente publication dans la FOsc: no 18, Date: 28.01.2020

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud